

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, à dix heures et demie, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session publique, par visioconférence diffusée en direct sur la chaîne You Tube de la Commune de BLAIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 19 Mai 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 28 – PRÉSENTS : 21 – REPRÉSENTÉS : 7

**PRÉSENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François, Mme AUBRY Sylvie, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PELÉ Martin, Mme PELÉ Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RANNOU Yannick et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSÉS** : MM. CODET Stéphane (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme ORDRONNEAU Séverine*), Mmes COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*) et MM. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : MM. RICARD Jean-François et FLIPPOT Jacky

<b>OBJET</b> :	<i>Délégation de service public – Construction et exploitation d'un crématorium – Approbation du choix du concessionnaire et du contrat de concession</i>
----------------	---

N° 2020 / 05 / 03

*Vu les dispositions des articles L. 1411-5, 1, al. 2 et L. 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique, et le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique ;*

*Vu l'avis du comité Technique du 18 septembre 2019 ;*

*Vu la Délibération du 19 septembre 2019 par laquelle le conseil municipal a, en premier lieu, décidé de la création d'un crématorium communal, en deuxième lieu, approuvé le principe du recours au contrat de concession portant délégation de service public pour la construction et l'exploitation de ce futur équipement et, en dernier lieu, autorisé Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation et, après les réunions de la commission de délégation de service public pour l'ouverture des plis de candidature puis pour l'examen des candidatures, la procédure de négociation avec le ou les soumissionnaires choisis par cette commission ;*

*.../...*

*Vu les procès-verbaux de la Commission de Délégation des Services Publics et son avis délivré le 10 décembre 2019 ;*

*Vu, ci-annexé et établi sur le fondement des dispositions du deuxième alinéa du I de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, le rapport du 28 avril 2020 par lequel Monsieur le Maire rend compte du déroulement des procédures de consultation puis de négociation mises en œuvre, présente les motifs du choix du candidat retenu, et enfin expose l'économie générale du projet de contrat de concession ;*

*Considérant que le Conseil Municipal a approuvé le principe de la gestion déléguée pour la création et la gestion d'un crématorium et d'un site cinéraire ;*

*Considérant que la procédure de consultation, après les Procès-Verbaux de la Commission de Délégation de Service Public sur l'analyse des candidatures et des offres, et après le déroulement de la phase de négociation avec les candidats, arrive à son terme ;*

*Considérant que Monsieur le Maire présente son rapport sur le choix du délégataire et sur l'économie générale du contrat, ainsi que le contrat de délégation de service public, que ces documents ont été adressés aux membres du Conseil Municipal avec l'avis de la commission de délégation de service public le 7 mai 2020, soit plus de 15 jours avant cette assemblée ;*  
*Considérant qu'il revient au Maire après mise au point du contrat avec le délégataire pressenti, de saisir l'assemblée délibérante du choix dudit délégataire et de l'approbation du contrat de délégation de service public ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**APPROUVE :**

- *La décision de retenir La Compagnie des Crématoriums (GENERYS), pour la délégation de service public comprenant la création et la gestion du crématorium ;*
- *Le contrat de concession de Service Public est présenté pour une durée de 30 ans, avec un minimum de 28 ans d'exploitation ;*
- *Les conditions tarifaires du contrat (règlement de service, tarifs, redevances, compte d'exploitation prévisionnel et conditions financières).*

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public, tous des documents y afférents, notamment le règlement de service et les tarifs annexés au contrat, et à accomplir les dernières formalités de la procédure de passation de ce contrat.

Vote : 21 votants dont 20 POUR et 1 ABSTENTION  
7 refus de prendre part au vote

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 28 Mai 2020,  
Le Maire,

